

RECUE  
2016  
2016

Conditions Définitives en date du 21 novembre 2016



**VILLE DE MARSEILLE**

**Programme d'émission de Titres de créance**

*(Euro Medium Term Note Programme)*

**de 700.000.000 d'euros**

**Emprunt obligataire d'un montant de 12.500.000 euros portant intérêt au taux de 1.927 % l'an et venant à échéance le 23 novembre 2041**

Souche : 2016-7

Tranche : 1

Prix d'émission : 100%

**Nomura International plc**

Agent Placeur

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 7 novembre 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 16-516 en date du 7 novembre 2016) (le « Prospectus de Base ») qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les « Conditions Définitives ») relatives à l'émission des titres (les « Titres ») décrits ci-après pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Emetteur (<http://www.marseille.fr/sitevdm/mairie/administration-de-la-commune/budget>), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

Pour les besoins des présentes Conditions Définitives, l'expression « Directive Prospectus » signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée) et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat Membre Concerné.

1.	(i) Souche n° :	2016-7
	(ii) Tranche n° :	1
	(iii) Date à laquelle les Titres deviennent fongibles (Article 13) :	Sans objet
2.	Devise :	Euros (« € »)
3.	Montant Nominal Total :	12.500.000 €
	(i) Souche :	12.500.000 €
	(ii) Tranche :	12.500.000 €
4.	Prix d'émission :	100% du Montant Nominal Total
5.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 €
6.	(i) Date d'Emission :	23 novembre 2016
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
7.	Date d'Echéance :	23 novembre 2041
8.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1.927%
9.	Base de Remboursement/Paiement :	Sous réserve de tout rachat, annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à 100 % de leur montant nominal conformément au calendrier d'amortissement indiqué en Annexe 1.
10.	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Sans objet
11.	Option d'Achat/de Vente :	Sans objet
12.	Dates des autorisations pour l'émission des Titres :	Délibération du Conseil Municipal de l'Emetteur No 14-0091/EFAG en date du 28 avril 2014 précisant la délibération 14-004/HN en date du 11 avril 2014.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

13.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	1.927% par an payable annuellement à terme échu
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	23 novembre de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse)
	(iii) Montant(s) de Coupon Fixe :	1,927 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant(s) de Coupon Brisé :	Sans objet
	(v) Méthode de Décompte des Jours :	Exact/Exact – ICMA

- (vi) Dates de Détermination du Coupon : 23 novembre de chaque année
14. Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable : Sans objet
15. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : Sans objet
16. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Référencé sur l'Indice de l'Inflation : Sans objet

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Sans objet
18. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Sans objet
19. Montant de Remboursement Final de chaque Titre : 100.000€ pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
20. Montant de Versement Echelonné : Sans objet
21. Montant de Remboursement Anticipé :  
 Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(g)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités) : 100,000 € pour 100,000 € de Valeur Nominale Indiquée
- Remboursement pour des raisons fiscales :
- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(g)) : Non
- (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(g)(ii)) : Non
22. Rachat (Article 6(h)) : Non

#### DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur

- |       |   |   |
|-------|---|---|
| (ii)  | Etablissement Mandataire :  | Sans objet  |
| (iii) | Certificat Global Temporaire :  | Sans objet  |
| (iv)  | Exclusion de la possibilité de demander l'identification des Titulaires (article 1.3(iv))   | Sans objet  |
| 24.   | <b>Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(f) :</b> | TARGET2   |
| 25.   | <b>Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :</b>     | Sans objet  |
| 26.   | <b>Masse (Article 11) :</b>   | <p>Masse Allégée</p> <p>Représentant titulaire</p> <p>David Morlier<br/>Banque Nomura France<br/>Head of Legal &amp; Compliance<br/>7, Place d'Iéna<br/>75773 Paris Cedex 16<br/>France</p> <p>Représentant suppléant</p> <p>Valentin Chantereau<br/>Banque Nomura France<br/>Transaction Legal<br/>7, Place d'Iéna<br/>75773 Paris Cedex 16<br/>France</p> <p>Rémunération</p> <p>Sans objet</p> |

## OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission des Titres qui y sont décrits dans le cadre du programme d'émission de Titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 700.000.000 d'euros de la Ville de Marseille.

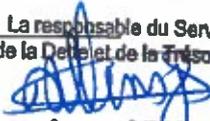
## RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de la Ville de Marseille :

Par : \_\_\_\_\_

La responsable du Service  
de la Dette et de la Trésorerie

  
**Laure VIAL**

Dûment habilité



## PARTIE B – AUTRE INFORMATION

### 1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(i) (a) Admission aux négociations : Sans objet

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Sans objet

### 2. NOTATION[S]

Notation[s] :

Les Titres à émettre ne font pas l'objet d'une notation.

Le Programme a fait l'objet d'une notation A par Standard and Poor's et d'une notation A+ par Fitch Ratings. Par ailleurs, Standard and Poor's a confirmé, le 14 octobre 2016, à l'Emetteur la note A à long terme avec une perspective stable et la note A-1 à court terme, et Fitch Ratings a attribué, le 30 septembre 2016, à l'Emetteur la note A+ avec une perspective stable à long terme. A la date du Prospectus de Base, Standard & Poors et Fitch Ratings sont des agences de notation de crédit établies dans l'Union Européenne enregistrées conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le « Règlement ANC ») et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ([www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu)) conformément au Règlement ANC.

### 3. NOTIFICATION

Sans objet.

### 4. AUTRES CONSEILLERS

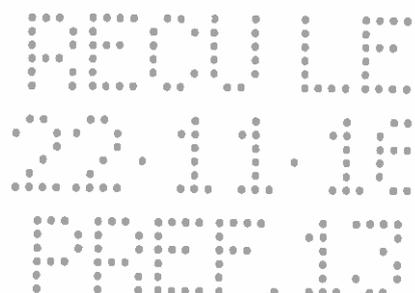
Sans Objet.

### 5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE

Sauf indiqué dans le chapitre « Souscription et Vente », à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

### 6. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DU PRODUIT NET

- (i) Raisons de l'offre : Sand objet  
(ii) Estimation du produit net : Sans objet



## 7. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 1.927%.

## 8. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0013218781

Code commun : 152033273

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

## 9. PLACEMENT [ET PRISE FERME]

(i) Méthode de distribution : Non syndiquée

(ii) Si syndiqué :

(a) nom des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet

(b) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Sans objet

(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Nomura International plc

(v) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet

(vi) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1

31009  
21155  
21099

ANNEXE 1 : CALENDRIER D'AMORTISSEMENT

Date de remboursement	Valeur Nominale	Montant de remboursement par Valeur Nominale	Montant total de remboursement	Montant Nominal Total
23-Nov-16	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-17	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-18	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-19	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-20	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-21	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-22	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-23	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-24	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-25	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-26	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-27	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-28	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-29	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-30	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-31	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-32	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-33	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-34	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-35	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-36	100.000,00	0.00	0.00	12.500.000,00
23-Nov-37	100.000,00	20.000,00	2.500.000,00	10.000.000,00
23-Nov-38	80.000,00	20.000,00	2.500.000,00	7.500.000,00
23-Nov-39	60.000,00	20.000,00	2.500.000,00	5.000.000,00
23-Nov-40	40.000,00	20.000,00	2.500.000,00	2.500.000,00
Date d'Echéance:	20.000,00	20.000,00	2.500.000,00	0.00
23-Nov-41				

